FICHE DE PROCEDURE





CIVIL Net RH 5.6.24.6

Modules Carrière, Dossier administratif de l'agent, Paie



Revalorisation : Mise en œuvre de la revalorisation indiciaire applicable aux personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation suite au décret n° 2023-519 du 28 juin 2023.

Destinataires : Gestionnaires en charge de la carrière, de la paie et des dossiers administratifs des agents

SOMMAIRE

1.1.2.	Traitements à réaliser4
1.1.3.	Etapes4
1.2. Proc	édure5
1.2.1.	Étape 1 – Ajouter une liste de propositions5
1.2.2.	Étape 2 – Inscrire les agents5
1.2.3.	Étape 3 - Éditer le contrôle des propositions
1.2.4.	Étape 4 - Choix automatique des propositions6
1.2.5.	Étape 6 – Validation des propositions7
1.2.6.	Étape 7 – Éditer les arrêtés7
2. Proc	édure de revalorisation - Gestion individuelle8
3. Proc	édure de mise à jour des indices majorés sur les événements administratifs validés à une
date sup	érieure au 01/07/20239
3.1.1.	Procédure individuelle9
3.1.2.	Procédure collective10

Procédure de revalorisation indiciaire – Traitements collectifs

1.1. Informations

Mise en place de la revalorisation indiciaire du 1^{er} juillet 2023 suite à la parution du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation paru au JORF n°0149 du 29 juin 2023.

La revalorisation indiciaire suite à la mise à disposition d'un nouveau barème peut être mise en application :

- soit à partir d'un traitement collectif de carrière,
- soit à partir d'une saisie individuelle d'un événement administratif.

Avant de lancer les traitements collectifs de revalorisation indiciaire, il est impératif de s'assurer que toutes les propositions d'événements antérieures à la date du barème soient **validées** (avancements d'échelons, de grades, de promotion interne, de temps partiel, etc.).

Rappel : l'effet cascade permet de mettre à jour les situations validées après le 01/07/2023 sur le même échelon. Effet cascade automatique en traitement collectif.

1.1.1. Pré requis

Si la revalorisation n'a pas été effectuée avec la paie du mois de juillet

Dans ce cas, il est impératif que le traitement de revalorisation soit réalisé une fois **que le mois de Paie, sur lequel doivent s'effectuer les rappels, soit ouvert.** Soit par exemple, le mois d'août 2023, pour effectuer les rappels concernant la revalorisation en date du 1er juillet 2023 avec la paie du mois de d'août 2023.

Lancement des traitements

Il est **important** de ne pas relancer les mêmes traitements de revalorisation au risque de dédoubler les événements de revalorisation indiciaire.

Vérification de l'indice « plancher »

La valeur « 361 » doit absolument être mentionnée avant de lancer les traitements de revalorisation indiciaire.

 Personnalisation Paramètres généraux 	● 물 Saltprisom ● 물 Saltreclas ▲ INDMAJMIN = 361

1.1.2. Traitements à réaliser

1) Revalorisation indiciaire

Lancer le traitement collectif de revalorisation indiciaire jusqu'à la validation des propositions.

1.1.3. Etapes

La revalorisation peut être réalisée par des traitements collectifs disponibles depuis la brique Carrière.

Depuis la brique **Carrière**, **page Traitements collectifs**, la procédure à suivre est la suivante.

Étapes à réaliser

- 1) Ajouter une liste de propositions aux trains de traitements à traiter
- 2) Inscrire les agents
- 3) Éditer le contrôle des propositions
- 4) Choisir automatiquement les propositions
- 5) Valider les propositions
- 6) Éditer les arrêtés

Remarques :

Avant de lancer le traitement de revalorisation indiciaire, il est impératif de s'assurer que toutes les propositions d'arrêtés antérieures au 1^{er} juillet 2023 soient bien validées (avancements d'échelons, de grades, de promotion interne, de temps partiel, etc.).

La procédure présentée ci-dessous est à réaliser par train de traitement.

Revalorisation indiciaire (07/2023)

Liste	Début / fin	Libellé	Modèle de liste	Nom Arrêté
REV0723	01/07/2023	Revalorisation indiciaire (07/2023)	ML_REVAL	rev2000.rtf

<u>Rappel :</u> Nous vous rappelons que les modèles sont disponibles sur le serveur dans ciril/prod/civilrh/expl/serveur/carrière/arretes.rtf.

Si vous souhaitez les personnaliser, il est nécessaire de copier les modèles rev2000.rtf dans ciril/prod/client/civilrh/user/arretes.rtf

1.2. Procédure

1.2.1. Étape 1 – Ajouter une liste de propositions

Pour ajouter une liste de propositions, se positionner sur le train de traitement et cliquer bouton droit. Un menu contextuel apparaît : sélectionner l'option « **Créer une liste de propositions** ».

Renseigner les zones suivantes comme précisées ci-après.

Revalorisation indiciaire (07/2023)

- Liste : **REV0723**
- Libellé : Revalorisation indiciaire (07/2023)
- Validité début et fin : 01/07/2023
- Modèle de liste de propositions : ML_REVAL Revalorisation des indices majorés.

♠ ► Carrière ►	Traitements collectifs Création de listes de prop	ositions			
	0, ▼ 0, K < 1/1	>> + •		/ - 🖶 🖳	Modificat
Création d'u	ne liste de propositions				
REV0723	Revalorisation indiciaire (07/2023)	01/07/2023	01/07/2023		Revalorisation indiciaire
∧ Créer une li	iste de propositions				
	* Code de la liste : REV0723				
	* Libellé de la liste : Revalorisation indiciaire (07/202	3)			
Туре	e de traitement collectif : Revalorisation indiciaire				
	Réunion associée :				
	*Date de calcul : 01/07/2023	ode du: 01/07/2023 12	au:01/07/2023		
	Date de clôture :				
	* Modèle de liste : ML_REVAL	sation des indices majorés			
	Calcul associé : Revalorisation des indices majo	rés			
	Liste préparatoire :				
🔺 Critères d'ir	nscription				
	*Train de traitement := 💿 100	Gestion des Carrières	Titulaires et stagiaires		

Une fois la saisie réalisée, vous pouvez cliquer sur le bouton « Mise à jour » puis sur le bouton « Écran précédent » de la barre d'outils.

1.2.2. Étape 2 – Inscrire les agents

En cliquant bouton droit sur la liste de propositions précédemment créée, un menu contextuel apparaît : sélectionner l'option « **Inscrire les agents »**.

🗁 🥕 Revalorisation indiciaire			
Revalorisation indiciaire (07/2023)		Consulter ou corriger la liste de propositions	
		Mettre à jour la liste de propositions	

Une fenêtre de lancement s'ouvre alors.

Inscription des agents sur la liste : REV	0723 🗙		
Inscription des agents sur la liste : REV0723			
Attente de prise en charge			
	Ne pas attendre		

Une fois le traitement terminé, cliquer bouton gauche sur le bouton « Action » de la barre d'outils et sélectionner l'option « **Rafraichir l'arbre** » afin de réactualiser le contenu de la liste et de visualiser le nombre de **propositions** calculées.

🖃 🧨 Revalorisa	tion indiciaire			
Revalorisation indiciaire (07/2023)				
- 🕖 Le 0	1/07/2023			
- 📰 Reva	alorisation des indices majorés			
🕀 😑 Critè	res retenus			
Lag Prop	ositions calculées pour 145 agents			

Remarque

Dans le cas où aucune proposition n'est calculée, la procédure s'arrête à cette étape.

1.2.3. Étape 3 - Éditer le contrôle des propositions

Sur la même liste de propositions, cliquer bouton droit et sélectionner l'option « Éditer le contrôle des propositions » sous Word en prenant le modèle d'édition : « Contrôle des inscriptions (.rtf) ». Ne pas utiliser l'édition sous tableur.



1.2.4. Étape 4 - Choix automatique des propositions

Afin d'éviter de choisir les propositions agent par agent, le choix automatique des propositions peut être lancé. Pour ce faire, cliquer bouton droit et sélectionner l'option « **Choisir automatiquement les propositions** ». Le nombre de propositions calculées s'affiche entre parenthèses. Lancer le traitement avec les critères par défaut, en cliquant sur le bouton « Imprimante » de la barre d'outils.

Revalorisation indiciaire (07/2023)	
-Ø Le 01/07/2023	Consulter ou corriger la liste de propositions
Revalorisation des indices majorés	Inscrire les agents
🕂 🔶 Critères retenus	Mettre à jour la liste de propositions
Propositions calculées pour 145 agents	Intégrer les demandes d'inscriptions
	Consulter les agents inscrits
	Editer le contrôle des propositions
	Choisir individuellement les propositions (145 agents)
	Choisir automatiquement les propositions (145 agents)

Une fois le traitement terminé, en cliquant bouton droit sur la liste de propositions concernée, l'option « Choisir automatiquement les propositions » est grisé.

Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de réaliser le choix agent par agent en passant par l'option « **Choisir individuellement les propositions** » (seuls les agents pour lesquels le choix automatique n'a pu être réalisé s'affichent).

1.2.5. Étape 6 – Validation des propositions

Se positionner sur la liste de propositions concernée puis en cliquant bouton droit, un menu contextuel apparaît : sélectionner l'option « Valider les propositions ».

Cette étape de validation permet de générer les événements administratifs dans le dossier administratif des agents concernés par la revalorisation indiciaire.

Revalorisation indiciaire (07/2023) Le 01/07/2023 Revalorisation des indices majorés Critères retenus Propositions calculées pour 145 agents	Choisir individuellement les propositions Choisir automatiquement les propositions Compléter et consulter les propositions (145 agents) Editer le contrôle des propositions choisies Editer l'échéancier des propositions Editer les arrêtés sur propositions complétées Valider les propositions Editer le contrôle de validité des évènements (145 agents) Editer les arrêtés Clôturer la liste de propositions
--	--

1.2.6. Étape 7 – Éditer les arrêtés

Cette étape permet d'éditer les arrêtés des propositions validées.

Se positionner sur la liste de propositions concernée puis en cliquant bouton droit, un menu contextuel apparaît : sélectionner l'option « Éditer les arrêtés ».

Le modèle d'arrêté pour la revalorisation indiciaire (07/2023) est le modèle « **rev2000.rtf** ». Ce modèle d'arrêté est personnalisable.



2. Procédure de revalorisation - Gestion individuelle

La mise à jour des dossiers administratifs peut se faire individuellement sans réaliser de traitement collectif.

Depuis la brique Agent, page Dossier administratif, se positionner sur le dossier et cliquer bouton droit : sélectionner l'option « Saisir un événement administratif ».

Renseigner alors les informations suivantes lors de la saisie de l'événement.

Revalorisation indiciaire (07/2023)

Date d'effet :	01/07/2023
Gestion :	Événements de gestion
Famille d'événements :	Paie
Événement administratif :	Revalorisation indiciaire des indices majorés
	(CA_REVAL)

Saisie d'un événement administratif
* Date d'effet à compter du : 01/07/2023
* Gestion : Evénements de gestion
Famille d'événements : Paie
* Evénement administratif : CA_REVAL
✓ Options

Complément de la proposition				
the second				
🕂 💵 Revalorisation des indices majorés, à compter du 01/05/2023				
01/07/2023 - Revalorisation indiciaire -Mise à jour du barème-				
 Valeurs des compléments non modifiables 				
Valeur des compléments				
Emploi - Grade : GR_ADM037 🛛 🔍 Adjoint administratif territorial				
Echelon : EC_01 Q 1er échelon (IB :367 - IM :361)				
Qualité de l'agent : QE_TIT CNRACL)				
Position administrative : TITCNR				
Position statutaire : PS_ACTSTA				
Indice de rémunération : 361				
Effet cascade				

3. Procédure de mise à jour des indices majorés sur les événements administratifs validés à une date supérieure au 01/07/2023

Les événements administratifs validés, avant la mise à disposition du nouveau barème indiciaire, dont la date d'effet est supérieure au 1^{er} juillet 2023 ne bénéficient pas de la revalorisation indiciaire automatique issue du traitement collectif de carrière. Vous trouverez ci-dessous une procédure individuelle et une procédure collective pour mettre à jour ces derniers.

3.1.1. Procédure individuelle

La mise à jour des dossiers administratifs peut se faire individuellement sans réaliser de traitement collectif.

Pour ce faire, se positionner sur l'événement administratif concerné, cliquer bouton droit et sélectionner l'option « Corriger l'événement administratif ». Cliquer ensuite sur le bouton « Mise à jour ». Les indices associés à cet événement sont alors actualisés des valeurs du nouveau barème indiciaire.

3.1.2. Procédure collective

Depuis la brique Editions et traitements, page Editions et utilitaire, sélectionner l'option « Mise à jour des indices suite reclassement-revalorisation ».

 Editions et traitements 	Recalcul des dates referentes Calcul des durées de service		
	🖶 😽 Traitements suite à changement de collectivité		
	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐		

Renseigner alors les informations suivantes :

Date de l'événement 02/07/2023 avec l'opérateur >=

Générer une date de rappel : Oui

Type de traitement : « Brouillard »

🌸 🕨 Editions et traitements 🕨 Editions et utilitaires 🕨 Mise à jour des indices suite reclassement-revalorisation							
Q, ▼ <u>Ω</u> , K	< 🔄 -> >> 🕂 🕂 🗒 🛛 - 🗲 - 💆 🖶 -						
Mise à jour des indices suite reclassement-revalorisation							
Visualisation Modèle : Mise à	jour des indices suite reclassement-revalorisa Personnaliser 🔤 E-mail						
OImpression							
- v							
Paramétrage chargé : Origine	👻 🔚 Sauver 🗙	Supprimer Voir tous les profils					
V Options d'impression							
∧ Options							
Générer une date de rappel Oui 💌	Traitement Brouillard 🔍						
∧ Sélections							
* Date de l'évènement	>= 💌 02/07/2023	12					

L'édition ci-dessous vous permettra de visualiser les agents concernés

Contrôle des indices suite reclassement-revalorisation

Critère(s) de sélection:

Matricule agent = 00526 Date de l'évènement >= 02/07/2023

Situations à mettre à jour.

Agent	Dossier et Date	mise à jour effectuée
00526 - REVES Luc	TD_DOSADM - 01-08-2023	anciens : IB368 (IM341) nouveaux : IB368 (IM362)

Une fois le contrôle réalisé, vous pourrez relancer le traitement précisant les informations suivantes :

Date de l'événement 02/07/2023 avec l'opérateur >=

Générer une date de rappel : Oui

Type de traitement : « Validation »